

Unité de droit économique de l'ULB
A l'attention de Fleur Godefroid
ULB - CP 137
Avenue F.D. Roosevelt, 50
B-1050 Bruxelles

DATE ET HEURE
Jeudi 14 avril 2016 de 8h30 à 18h

LIEU
Fondation Universitaire
11, Rue d'Egmont
1000 Bruxelles

FRAIS D'INSCRIPTION
160,00 € : avec ouvrage
110,00 € : sans ouvrage
60,00 € : étudiant (sans ouvrage)
à verser au compte BE16 3630 0869 4674 du Centre de droit privé de
l'ULB avec la mention «Les liaisons dangereuses» + le nom du participant.

FORMATION PERMANENTE
OBFG : 6 points
OVB : demande en cours

PUBLICATION
L'ouvrage reprenant les actes du colloque sera publié par les Editions
Larcier dans la collection de l'Unité de droit économique de l'ULB

COMITÉ ORGANISATEUR
Andrée Puttemans, Ysolde Gendreau et Jacques de Werra

INFORMATIONS
Fleur Godefroid
Unité de droit économique
02/ 650 38 72
cndrpriv@ulb.ac.be



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & CONCURRENCE DÉLOYALE

Les liaisons dangereuses?



14 AVRIL 2016

COLLOQUE INTERNATIONAL

FONDATION UNIVERSITAIRE - BRUXELLES

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & CONCURRENCE DÉLOYALE

Les liaisons dangereuses?

Dans notre monde globalisé, la propriété intellectuelle est devenue un enjeu majeur, directement lié à la création, à la recherche, à l'innovation et à la liberté d'expression. Sa protection, généralement limitée dans le temps, dépend d'un ensemble de conditions de fond (originalité, caractère distinctif, nouveauté etc., selon le droit intellectuel considéré) et souvent aussi de forme (enregistrement). Il est tentant, lorsque ces conditions de protection ne sont pas ou plus réunies, de chercher secours dans le droit de la concurrence déloyale.

Le présent colloque, organisé conjointement par les universités du G-3*, a pour objet d'examiner concrètement si le droit de la concurrence déloyale présente des effets de substitution ou de complément par rapport au droit « classique » de la propriété intellectuelle et si ces effets sont conformes aux règles, aux équilibres et aux objectifs qui gouvernent la matière. Nous examinerons, au travers de la jurisprudence et donc de cas pratiques, comment sont abordées aujourd'hui les questions relatives à l'enchevêtrement des règles de la propriété intellectuelle et de la concurrence déloyale et notamment à l'effet réflexe du droit de la propriété intellectuelle, à la théorie de la concurrence parasitaire, au risque de confusion, à la règle « pas de protection sans enregistrement » ainsi qu'à la protection des secrets sans brevet.

Le droit belge sera au centre de notre colloque mais nous aurons aussi la chance de bénéficier de l'éclairage très précieux, parfois étonnant, du droit comparé, grâce à l'apport d'experts de ces questions en droits français, néerlandais, suisse, allemand, canadien et québécois, ainsi, bien sûr, que du droit international et européen.

* Colloque G3 organisé par les professeurs Andrée Puttemans (Université libre de Bruxelles), Ysolde Gendreau (Université de Montréal) et Jacques de Werra (Université de Genève). Les universités de Montréal, de Genève et de Bruxelles forment depuis 2012 un réseau international de recherche et d'enseignement dénommé G-3 qui regroupe ces trois universités francophones de premier plan. L'Unité de droit économique de l'ULB assure l'organisation administrative du présent colloque.

PROGRAMME

08:30	Accueil
09:00	Introduction générale, principes et interrogations Andrée PUTTEMANS, Professeure (ULB et KU Leuven)
09:30	Le droit de la concurrence déloyale : une face cachée du droit d'auteur et des dessins ou modèles en droit belge? Julien CABAY, assistant, chercheur (ULB) Jean-Ferdinand PUYRAIMOND, assistant, chercheur (ULB), avocat
10:00	Brevets, secrets non brevetés et concurrence déloyale Philippe CAMPOLINI, chercheur associé (ULB), avocat
10:30	Pause-café
11:00	Marques et concurrence déloyale en droit belge Andrée PUTTEMANS, Professeure (ULB et KU Leuven)
11:30	Discussion générale
12:15	Lunch
14:00	L'état du droit canadien et québécois Florian MARTIN-BARITEAU, Candidat au LL.D., Chargé de cours (Université de Montréal)
14:30	L'état du droit suisse et du droit allemand Jacques de WERRA, Professeur (Université de Genève) Yaniv BENHAMOU, Maître de conférences (Université de Genève)
15:00	L'état du droit français Nicolas BINCTIN, Professeur (Université de Poitiers)
15:30	Pause-café
16:00	L'état du droit néerlandais Antoon QUAEVLIJEG, Professeur (Université de Nimègue) Avocat à Amsterdam
16:30	Concurrence déloyale et propriété intellectuelle en droit international et européen Jules STUYCK, Professeur émérite (KU Leuven et Université de Nimègue), avocat
17:00	Discussion générale
17:30	Conclusions de synthèse Ysolde GENDREAU, Professeure (Université de Montréal)
18:00	Clôture des travaux

BULLETIN D'INSCRIPTION

à envoyer au plus tard le 7 avril 2016

▶ au Centre de droit privé de l'Université libre de Bruxelles, à l'attention de Fleur Godefroid, C.P. 137, avenue Franklin Roosevelt, 50 à 1050 Bruxelles

▶ par fax au 02/650 38 69

▶ par e-mail: cndrpriv@ulb.ac.be

Nom :

.....

Prénom :

Qualité :

.....

Adresse :

.....

.....

Cabinet, Etude ou autre :

.....

e-mail :

Téléphone :

Frais d'inscription à verser au compte BE16 3630 0869 4674 du Centre de droit privé de l'ULB avec la mention «*Les liaisons dangereuses*» + le nom du participant.

160,00 € : avec ouvrage*

110,00 € : sans ouvrage

*Cocher la modalité choisie

60,00 € : étudiant (sans ouvrage)

Les frais d'inscription comprennent la participation, les pauses-café, le lunch et, si mentionné, l'ouvrage reprenant les actes du colloque. Le nombre de places étant limité, les inscriptions ne seront prises en compte qu'après la réception conjointe du bulletin d'inscription et du paiement.